



# Montigny Infos

Lettre d'informations municipales de Montigny-Le-Chartif (janvier 2019)

## Le mot du Maire :

*Ignymontoises, Ignymontois.*

*A quelques jours de la cérémonie des vœux et dans l'attente de partager ce moment de convivialité avec vous, je vous adresse à toutes et à tous, mes vœux les meilleurs, souhaitant que 2019 vous garde ainsi que vos proches, en bonne santé, vous offre la réussite de vos projets et un bonheur partagé.*

*Je souhaite retracer pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer, le chemin parcouru et dessiner celui à venir.*

*Après plus de dix mois de travaux, l'assainissement collectif du bourg va s'achever par la mise en fonction de la dernière tranche. Je reviendrai sur son financement (1 550 000 € HT subventionné à hauteur de 65%) et sa réalisation lors de l'inauguration en juin 2019. Je rappelle que seuls les usagers du bourg payent une redevance. Pour les autres, une redevance assainissement non collectif est fixée à 16€ par habitation. Dans ce bulletin est jointe une note pour vous informer que des subventions sont possibles pour la mise en conformité de votre installation, mais une préinscription doit être faite avant le 23 Janvier 2019.*

*Comme chaque année la commune entretient sa voirie ; la rue de la Maillière a été réalisée en enrobé (9 500 € HT). Les trous sur la bande de roulement ont été bouchés par nous mêmes, les réparations de la route de la Fourche au Bois et l'enduit sur la route de Fouleray ont été financés par la communauté de commune (11 500€ HT). Nous continuerons en 2019.*

*D'autre part, l'aménagement du futur cimetière se poursuit avec la création en 2018 d'une deuxième allée (15 600 €). Une troisième sera réalisée en 2019 (15 000€).*

*En 2019 et sous réserve d'avoir le financement, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sera réalisé du 34 rue de Nogent au pont rue de Frazé. Nous continuerons à investir dans le renouvellement des canalisations d'eau potable, tout en baissant le prix.*

*La création d'un City Park à proximité de la cantine est également prévue pour nos jeunes. Ils pourront s'y épanouir, se rencontrer, partager des temps de loisirs et s'éloigner des jeux vidéo.*

*Nous avons deux enquêtes publiques ; la première du 28 janvier au 11 février pour le déclassement de certains chemins, et une seconde, non officielle, du 21 janvier au 5 février 2019 pour la création d'un parc éolien. Je vous invite à venir consigner vos remarques qu'elles soient positives ou négatives, mais surtout constructives.*

*Je terminerai par le rappel de cette cérémonie très émouvante, qui a mis à l'honneur, à titre posthume, Mme Gilberte Lallée avec la remise de la médaille des Justes parmi les Nations, la plus haute distinction d'Israël.*

*Dans quelques jours, à l'occasion de la cérémonie des vœux, le samedi 19 janvier 2019 à la salle polyvalente à 17h30, je développerai ces informations. Bonne année.*



*Votre maire,*

*Joël FAUGUET*

***Monsieur Le maire vous invite cordialement à la cérémonie des vœux le samedi 19 janvier à 17 heures 30 à la Salle polyvalente.***

## **Actions effectuées en 2018 par la commune.**

- Acquisition d'un téléviseur pour l'animation des réunions publiques et les Conseils Municipaux.
- Remplacement du matériel d'éclairage pour la Mairie par des éléments plus récents pour économiser l'énergie.
- Début de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente par l'acquisition de deux armoires réfrigérées et d'un congélateur.
- Acquisition de deux tables de "pique-nique" pour être installées au lavoir.
- Rénovation de l'électricité au bâtiment technique et acquisition de barrières, d'un taille-haies et d'une plaque vibrante pour la restauration de la voirie.
- Poursuite des travaux dans le nouveau cimetière avec la création d'une nouvelle allée.
- Raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif (mairie, salle polyvalente, cantine, commerce et logements sociaux).
- Réfection de la rue de la Maillière.
- Rénovation du réseau d'eau potable rue des Perriers et rue de Fouleray.
- Rénovation de l'interconnexion téléphonique entre les deux réservoirs d'eau et la Mairie pour une gestion plus rapide des fuites.

## **Informations**

- Le Conseil départemental d'Eure et Loir se préoccupe de l'intégration des personnes touchées par la perte d'autonomie à la vie sociale et citoyenne. Le département s'engage à répondre à leurs besoins et à les accompagner dans leur quotidien. Prendre contact avec La Maison Départementale de l'autonomie d'Eure et Loir ( Tel: 02 37 92 75 53 ou 06 33 47 73 90)
- L'entretien du trottoir devant les habitations doit être effectué par les propriétaires, locataires ou usufruitiers : désherbages, balayage des feuilles mortes et autres débris, neige, verglas et sablage et dépôts de sel éventuels.
- Le ramassage des déjections canines sur les trottoirs, les espaces verts et même les caniveaux est obligatoire.
- Les horaires d'hiver de la déchetterie de Thiron-Gardais sont : 14h à 17h30 les lundis, mercredis et vendredis et de 9h à 12h et 14h à 17h30 les samedis.
- Tout jeune Français qui atteint 16 ans doit faire se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.
- Pour améliorer la téléphonie sur notre commune, il est urgent de répondre à l'enquête lancée par le département : <http://www.eurelien.fr/actualite/zones-blanches-et-toi-tu-captés> .
- Demander son inscription sur les listes électorales : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>
- Dans le cadre d'une opération de réorganisation de ses services, la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir est amenée à fermer la trésorerie de Brou. Les habitants de Montigny dépendront donc à compter du 02/01/2019 pour la partie recouvrement de l'impôt et pour les produits locaux :

### **Trésorerie de Courville-sur-Eure**

5 rue Pannard, 28190 Courville-sur-Eure  
Tel: 02-37-23-21-11  
Courriel: [t028018@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t028018@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Horaires d'ouverture :**

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h  
Vendredi de 9h à 12h et fermé au public l'après-midi.

## Associations et Présidents

Amicale des sapeurs-pompiers  
Anciens Combattants  
Club Raymond Gendre  
**Union Sportive de Montigny-Le-Chartif**  
Gymnastique Volontaire d'Unverre  
(Le mercredi de 14h30 à 15h30 à la salle polyvalente)

**Président :** Mr Philippe Herman (Tel: 02 37 96 03 52)  
**Président :** Mr Claude Fortin (Tel: 02 37 24 23 61)  
**Président :** Mr Jean Godet (Tel: 02 37 24 23 69)  
**Président :** Mr Alain Lamelet (Tel: 02 37 24 11 97)  
**Responsable:** Mr Joël Fauquet (Tel: 06 11 61 32 56)

## Calendrier de la commune 2019

<b>19 janvier</b>	<b>: Vœux de Monsieur le maire à la salle polyvalente à 17 h 30.</b>
23 février	: Loto de l'USMC à 13 H.
9 mars	: Banquet du Club Raymond Gendre à 12 h 30.
9 mars	: Récital de piano par Laure Colladant à l'église à 18 h (Mme Tronc pour la Fondation pour la recherche française sur l'épilepsie. Tel: 09 19 51 05 83)
16 mars	: LOTO organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 13 h.
6 avril	: Match de Truc organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 h 30.
1er mai	: Brocante / vide-greniers organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à partir de 7 h. <b>Exposition des artistes amateurs à la salle de restauration.</b> (10h /19h30) <i>Cette exposition est ouverte à tout artiste amateur désirant présenter ses œuvres. Les personnes intéressées devront s'inscrire à la mairie avant le 13 avril 2019.</i>
<b>8 mai</b>	<b>: Défilé et rassemblement à la mairie à 10 h 45.</b>
8 mai	: Concert de "L'harmonie de Combray" à l'église à 16 h.
<b>26 mai</b>	<b>: Elections européennes</b>
<b>13 juillet</b>	<b>: Repas champêtre organisé par la commune à 19 h 30.</b>
<b>14 juillet</b>	<b>: Jeux à 16 h, Retraite aux flambeaux à 22 h et feux d'artifice à 22 h 30.</b>
16 août	: LOTO organisé par le Club Raymond Gendre à 20 h 30.
14 & 15 septembre	: Journées du Patrimoine dans tout le canton.
5 octobre	: Soirée organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 h 30.
<b>11 novembre</b>	<b>: Défilé et rassemblement à la mairie à 10 h 45 suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.</b>
30 novembre	: Banquet de la Sainte Barbe organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 h 30.
7 Décembre	: Banquet du Club Raymond Gendre à 12 h 30.

(pour tout renseignement, vous trouverez les coordonnées des présidents des associations sur le site internet de la commune <http://ww.montigny-le-chartif.fr>)

## Etat Civil

### Naissances

*Bienvenue en ce monde à :*

Idriss Gandon, le 17 mai  
Nathan Milecamps, le 11 août

Thiago Dos Anjos Rodrigues, le 21 mai

### Décès

*Nos plus sincères condoléances aux familles des défunts :*

Madame Corinne Jarrier, le 24 août  
Madame Léone Florent, le 24 novembre

Madame Danielle Mienné, le 24 août

# Montigny Pratique

## Mairie :

28, rue de Nogent  
28120 Montigny-Le-Chartif

Tél : 09 87 12 40 05

E-mail: [montigny-le-chartif@bbox.fr](mailto:montigny-le-chartif@bbox.fr)  
Site : <http://www.montigny-le-chartif.fr>

**Secrétariat de la mairie:** Les lundis de 9h30 à 11h00, les vendredis de 14h à 16h et sur **R.D.V.** les mardis, jeudis et samedis.

**Maire:** Mr Joël Fauquet Tél: 06 11 61 32 56  
**Adjoints au maire:** Mr Jean-Paul Huet Tél: 06 80 15 71 41  
Mme Annie Julien Tél: 06 25 55 60 90

**Prix de la cantine scolaire :** Enfant: 3,30 € Adulte: 4,70 € par repas

## Tarifs de la distribution de l'eau (facture 2019):

Prix au m<sup>3</sup> de 1 à 5 m<sup>3</sup> : 5,00 €/m<sup>3</sup>

A partir du 6<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> : 1,00 €/m<sup>3</sup>

A partir du 301<sup>ème</sup> : 0,60 €/m<sup>3</sup>

Redevance annuelle d'abonnement : 80 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur : 25 €

Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 250 €

Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager : 500 €

Taxe de l'agence de l'eau (redevances pollution de l'eau) : 0,30 €/m<sup>3</sup> (en 2018).

Taxe de l'agence de l'eau (redevances pour prélèvement de la ressource en eau) : 0,046 €/m<sup>3</sup> (en 2018).

Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable (FSIREP) : 0,072 €/m<sup>3</sup> (en 2018).

Redevance assainissement non collectif (CDC Entre Beauce & Perche): 16 €

- Lors d'une demande de réouverture d'un branchement d'eau, les travaux de remise en état et de remise aux normes seront à la charge du pétitionnaire si ce branchement est fermé depuis plus de 3 ans.

## Tarifs des concessions funéraires (tombe ou caveau de 2 M2):

Concession cinquantenaire : 258 €

Concession trentenaire : 165 €

Possibilité de demander une troisième place: 1/2 tarif de concession(à prévoir à l'achat).

Pose d'une urne sur ou dans la concession: 1/2 tarif de concession.

Caveau provisoire: 30 € à partir du 16<sup>ème</sup> jour.

Taxe d'inhumation, d'exhumation ou autre intervention: 32 €

## Tarifs des concessions cinéraires et jardin du souvenir:

Concession de 15 ans renouvelable : 450 €

Concession de 30 ans renouvelable : 800 €

Dispersion au jardin du souvenir : 90 €

## Tarifs de la location de la salle polyvalente :

Location pour une 1/2 journée hors week-end (après-midi ou soirée) : 52 €

Location pour 2 jours consécutifs (habitant de la commune) : 123 €

Location pour 2 jours consécutifs (habitant hors commune) : 200 €

Forfait couverts avec le lave-vaisselle pour 80 personnes : 120 €

La caution déposée en garantie des dommages éventuels est fixée à 500 €

Le Tarif d'électricité est fixé à 40 € (du 01/10 au 30/04) et 20 € (du 01/05 au 30/09).

Un chèque de caution de 500 € à l'ordre du trésor public sera déposé en garantie de dommages éventuels. **La location doit être payée lors de la réservation.**

La salle polyvalente et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres et rangés correctement sinon les heures de nettoyage seront facturées à 21 € de l'heure.

La pénalité pour résiliation de contrat est fixée à 25% du prix de la location.

Pour les groupes de moins de 15 personnes qui organisent une réunion en demi-journée, il leur sera proposé l'utilisation de la salle de la mairie à l'étage.

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de notre commune <http://www.montigny-le-chartif.fr> ou nous joindre par e-mail : [montigny-le-chartif@bbox.fr](mailto:montigny-le-chartif@bbox.fr) ou [mlc28@orange.fr](mailto:mlc28@orange.fr)**